



**Le comité exécutif provisoire que dirige le sénateur Albert Mbida vient de rétablir la Ligue de football professionnel du Cameroun (Lfpc) dans ses compétences en ce qui concerne l'organisation des championnats de Ligue I et II. C'était au cours d'une séance de travail tenue le mardi 16 février 2021 par ledit comité.**

Décidemment, l'actuel président du Comité exécutif provisoire n'entend point rebrousser chemin dans son odyssée pour la mise en place d'un véritable cadre normatif et légitime à la Fédération camerounaise de football (Fécafoot). C'est du moins le constat qui se dégage au lendemain de la tenue le 16 février dernier, d'une séance de travail dudit comité. Il était entre autres question, comme nous l'apprend d'ailleurs le communiqué final produit pour la circonstance, de jeter un regard sur la situation créée par « l'usurpation des fonctions de président et de membres du Comité exécutif de la Fécafoot par Seidou Mbombo Njoya et ses colistiers » ; d'examiner les modalités de réintégration des organes élus en 2009 au sein des ligues régionales et des ligues départementales conformément aux sentences arbitrales devenues définitives, non sans oublier de mettre un accent particulier sur les modalités de reprise des compétitions de football professionnel conformément aux décisions du Tas.

Les membres présents à cette séance de travail ont ainsi décidé de suspendre certaines personnalités, parmi lesquelles Seidou Mbombo Njoya, de toute activité en relation avec le football, au motif d'avoir violé les statuts de la Fifa et ceux de la Fécafoot en ce qui concerne les « dispositions relatives à l'interdiction de saisine des tribunaux ordinaires et celle relative à

l'obligation de respecter les décisions du Tas.» Mandat a même été donné au président du Comité exécutif provisoire pour porter plainte contre ces personnalités pour « abus de biens sociaux », et pour avoir fait usage « d'un écrit se référant à une autre personne en se faisant passer pour cette personne.» Dans la foulée, le Comité exécutif provisoire va décider de réintégrer les organes exécutifs des ligues régionales et départementales élus pour la mandature 2009-2013, conformément à la sentence n°006/Sa/Cca/15 du 15 mai 2015, même si dans sa sentence arbitrale rendue le 15 janvier 2021, le Tas avait invoqué une jurisprudence du Tribunal fédéral suisse (Tfs) sur laquelle il se fonde pour justifier qu'il ne réintègre pas une instance qui a cessé de fonctionner depuis plus de 11 ans (pour parler du Comité exécutif de 2009).

A la différence de Seidou Mbombo Njoya qui a décidé de lancer son championnat pour le weekend du 27 et 28 février prochain, le Comité exécutif provisoire a préféré consacrer cette compétence à la Lfpc, seule habilitée à organiser les championnats de ligue I et ligue II au Cameroun. A chacun sa Fecafoot !? Passons !

**Source: La Nouvelle**

---